

DIEU
ET MON DROIT!

LE PIONNIER

POUR NOTRE FOI
ET NOS FOYERS!

(AMI DU COLON)
ORGANE D'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE ET PATRIOTIQUE

DIRIGÉ PAR UN COMITÉ

NOMINIQUE LE 10 NOVEMBRE 1910

VOL. V.—No 280

Le R. P. André Mouttet

Notre dévoué curé, le R. P. André Mouttet, a douloureusement surpris l'assistance, à la messe paroissiale, dimanche dernier, lorsqu'il a fait part de son départ prochain. Il y avait parmi les auditeurs une émotion bien explicable, vu que la large part que ce religieux a prise au développement de Nominique, et sa carrière comme pasteur. Le PIONNIER perd en lui un collaborateur précieux.

Dom André a reçu de Rome l'autorisation de quitter la Communauté des Chanoines Réguliers pour aller seconder le zèle apostolique de Mgr Latulipe au Témiscamingue. Les meilleurs vœux de tous l'accompagnent, et plus particulièrement encore ceux du PIONNIER auquel le R. P. André a toujours manifesté tant d'attachement.

Un candidat à écarter

Sous ce titre nous recevons d'un correspondant les lignes suivantes :

Deux sièges sont présentement vacants au Conseil Législatif de Québec. Le directeur de la *Vigie*, M. Ulric Barthe, s'est mis en tête de s'en faire attribuer un, et il se démène, en conséquence, avec une ténacité digne d'une meilleure cause. Sous prétexte que l'occasion est bonne pour le gouvernement provincial de distinguer un journaliste—motif qui serait louable en soi—le rusé compère a trouvé moyen, affirmant les initiés, d'amener un bon nombre de journaux du pays, ministériels et même oppositionnistes, à "pistonner" sa candidature. La *Vigie*, depuis quelques semaines, nous en a scrupuleusement cité une assez longue liste.

Trois ou quatre gazettes seulement, à notre connaissance : *l'Action Sociale*, *la Vérité*, *l'Événement*, le *Devoir*, ont eu le courage et la franchise de déclarer au ministère Gouin qu'une pareille nomination serait une indignité et un outrage à la saine opinion publique. L'homme qui a dénoncé ouvertement le Conseil Législatif, et qui en est un adversaire sournois, n'a aucun titre pour aller y représenter la nation. Notre Chambre Haute n'a pas encore mérité cette avance de voir pénétrer en son sein, pour y légiférer, celui qui représente et personnifie une feuille d'un radicalisme sectaire, toujours disposée à battre en brèche les plus respectables autorités sociales ; à faire sa cour aux exploités de l'alcoolisme et aux juifs ; instinctivement portée à défendre les francs-maçons, à trouver inopportunes les protestations catholiques contre les injures d'un juif-maçon comme Nathan à l'adresse de la Papauté.

M. Barthe n'est pas du tout le personnage qui convient pour occuper, au Conseil Législatif, le siège qu'on voudrait décerner à un journaliste. Le ministère peut choisir ailleurs sans sortir de la bande de ses partisans. Qu'il nomme plutôt M. Arthur Dansereau ou M. L. J. Tarte !... D'ailleurs, le leader de l'opposition, l'honorable M. Thomas Chapais, représente déjà fort avantageusement le journalisme, au Conseil Législatif.

Un Barthe, aussi bien qu'un Langlois, en face de M. Chapais, y ferait trop piètre figure, pour la gloire du gouvernement !...

Voilà une vérité dont nous voulions qu'une voix au moins, dans la presse rurale, s'élevât pour la proclamer, après les journaux des grands centres, qui ont déjà parlé dans le même sens.

Une vieille dépêche a sensation

Le 8 août dernier, la *Manitoba Free Press* de Winnipeg—le plus important organe "libéral" impérialiste, de l'Ouest, officieux de Sir W. Laurier, dirigé par le F. M. Clifford Sifton, son ancien collègue ministériel (1905) publiait la dépêche suivante :

TEXTE ANGLAIS
"KING GEORGE APPROVES" Madrid Aug. 7. The "Madrid Correspondence" asserts that King George wrote "the British ambassador, at Madrid, approving the Spanish Government's attitude, on the religious question, and that he personally expressed the same view to King Alphonso."

TRADUCTION
"LE ROI GEORGE GÉNERALEMENT APPROUVE" Madrid 7 Août. "Le Correspondant de Madrid" assure que le roi Georges a écrit à l'ambassadeur britannique à Madrid, "pour approuver l'attitude du gouvernement religieux espagnol, et qu'il a personnellement exprimé la même approbation au roi Alphonse."

MEMORANDA

Voici l'énumération des faits qui ont précédé accompagné et suivi cette dépêche, lancée de Madrid, par Canalejas, au moyen de son officieuse "Correspondance de Madrid", et propagée par la *Presse associée* Agence Judéo-maçonnique :

I. Dès le début de la crise espagnole, juillet 1910, Son Eminence le Secrétaire d'Etat de SS. Pie X, le Cardinal Merry del Val, dénonça aux deux rois d'Espagne et de Portugal le complot ourdi, par la haute maçonnerie internationale, contre ces deux pays qu'il s'agit de déchristianiser et de républicaniser maçonniquement.

Les événements récents de Portugal donnent tristement raison au Cardinal. Ce qui se prépare en Espagne permet de craindre que là aussi le complot n'aboutisse... II. Au commencement d'août 1910, deux cardinaux Italiens, ont, dans des interviews de presse, dénoncé successivement Canalejas comme l'un des instruments du complot.

III. Au mois d'août 1910, pendant que le roi d'Espagne, en pleine crise "anti-cléricale", savourait, en Angleterre, les douceurs de l'hospitalité, au sein de la famille royale, —S.S. Pie X écrit paternellement une lettre suppliante à Alphonse XIII. La réponse du Roi au Pape, analysée par la *Croix* de Paris, d'après une information de Rome, porte que le roi déclara "qu'il lui était impossible de résister."

Ce trois faits, sauf l'analyse de la réponse royale, ont été publiés au Canada, par toute la presse, la presse impérialiste en tête.

IV. Le 27 août 1909, le *Star* de Montréal, le plus répandu des grands journaux impérialistes et maçonniques, publiait la dépêche suivante *Barcelona* 27 août. "D'après les rapports parvenus ici (de Londres ?) la retraite imprévue de Maura—au lendemain du jour où il déclarait qu'il n'avait pas l'intention de se retirer—a été énergiquement conseillée (emphatically advised) par Downing Street (Foreign office. Départ. des affaires étrangères, Londres N. B.) et peut-être, sur l'initiative de BUCKINGHAM PALACE (résidence royale Londres N. B.) le roi Edouard ayant suivi avec anxiété les troubles croissants du roi Alphonse."

Quelques jours après le *Star* recevait de Madrid, une autre dépêche portant que "les anticléricaux saluent avec joie (Hail with you) le nouveau développement."

A cette époque, en effet, après l'exécution du sinistre Ferrer, le roi d'Espagne, pris de panique, avait subitement renversé le gouvernement "conservateur" Maura, fait

appel au "Libéralisme" et bâclé un gouvernement "libéral modéré" (F. Moret-y-Prendergast.) Celui-ci s'empressa de passer la main au sénor José Canalejas se disant "catholique fervent mais anti-cléricale"—l'homme de la "politique moderne"—comme Ferrer fut celui de "l'Ecole moderne."

V. Dernier fait mémorable : Dès que le roi Alphonse, retour d'Angleterre, eût mis le pied sur le sol espagnol, à Saint-Sébastien, il déclarait, dans une interview de presse, répétée au loin et au large : "Catholique, je le suis—mais pas cléricale"...

Inutile de rappeler le discours du trône du roi Alphonse (15 juin 1910, Madrid) où il déclarait qu'on allait inaugurer la "politique moderne", en commençant par séculariser (déchristianiser) les Ecoles publiques du peuple espagnol, et en attaquant les ordres religieux.

QUESTION posée à tout le monde, y compris les "intellectuels" de la grande presse en Canada, anglaise ou française.

"Comment se fait-il que seule, de toute la presse en Canada, anglaise ou française, la *Free Press* de Winnipeg ait en la primeur de l'information du 7 août 1910, lancée sur le mot d'ordre de Canalejas, et qui pour les catholiques en général, pour les 25 millions de l'Empire en particulier, pour l'Eglise et la Papauté surtout, est d'une importance capitale, énorme dans ses conséquences ?" x x x

Notez que pas plus que la dépêche du *Star*, 27 oct. 1909, celle de la *Free Press*, 7 août 1910, n'a été l'objet, jusqu'ici, d'aucun démenti autorisé, ni officieux, ni officiel, de qui que ce soit.

Notez enfin que l'information dont le ministre espagnol est le "lanceur" autorisé, n'a été reproduite, d'après la *Free Press*, par aucun journal du Canada,—sauf par la *Croix* de Montréal du 17 septembre 1910 (Article sur la *Maçonnerie impériale* et sur Georges V) ?

Pouquoi cette conspiration du silence ? J'attends une réponse de n'importe qui, dans la presse du Canada.

LUMEN.

LA VIE COURANTE

Cette marine de guerre aura soulevé bien des contradictions. Voici que le premier navire, arrivé à Halifax, est la cause d'un grabuge retentissant parmi des amis du ministère. S'il faut que cela continue, notre marine, faisant mentir partiellement la définition de l'hon. Fielding, ne connaîtra pas de temps de paix.

—:—

Bravo aux Knights of Columbus de St-Jean ! Ceux-ci viennent de protester hautement contre les menées anti-canadiennes d'un certain nombre de leurs co-sociétaires ! Cette conduite est la continuation d'un mouvement de résistance né aux Trois Rivières, il y a quelques semaines.

Grand bien fasse à ces chevaliers de se soustraire aux intrigues anglicisantes de leurs frères dans l'ordre. Mais notre conviction est que Knights canadiens ne parviendront pas à dominer la situation, et force leur sera de sortir du borbier. C'est d'ailleurs, ce que l'exposé des résolutions prises à St-Jean démontre. Plus les choses vont, plus il est évident que cette société est inhospitalière à l'élément canadien, et que le rôle des notes émigrés là par inadvertance, consistera toujours à jouer le troisième violon.

—:—

Les protestations indignées des populations de Montréal et de Québec contre le discours blasphéma-

toire du juif Ernest Nathan paraissent ennuyer passablement ce dernier. Le maire de Rome vient d'adresser au maire de Montréal des explications avec un exemplaire de son discours, où il prétend n'avoir pas tenu ce langage qu'on lui reproche. Néanmoins, dans les milieux bien informés, on s'en tient à la version publiée lors de ce discours.

—:—

Sir Wilfrid, bien que ne cachant pas son dépit de la victoire nationaliste de Drummond-Arthabaska, n'en perd pas l'espoir de faire adopter par l'électorat sa loi si impopulaire de la marine.

Il est rumeur qu'avant longtemps les forces ministérielles concentreront leurs efforts sur un nouveau comté, dans la perspective d'atténuer par une victoire l'éclat et le résultat pratique surtout de la journée du 4 novembre.

Quel sera ce comté ? Mystère ! Sera-ce dans la province de Québec ? Pourquoi pas plutôt dans les provinces maritimes où la construction des navires doit faire envisager d'un oeil plus riant cette organisation dispendieuse ?

—:—

La presse de la province salue le nouveau délégué apostolique dans la personne de Mgr Stagni. Ce dignitaire arrivera sous peu.

Mgr Stagni est de l'ordre des Servites ; il possède une grande autorité comme professeur et administrateur. Plusieurs prêtres canadiens ont eu l'avantage de suivre sa direction pendant leurs études à Rome.

Un coup de foudre

La journée électorale du 3 novembre dernier a été une rude équipée pour le ministère. Son candidat, de qui on attendait un facile triomphe, a mordu la poussière.

Pourtant le gouvernement ne saurait être taxé d'imprudence dans sa façon de têter le pouls à l'opinion sur la marine de guerre.

L'essai se faisait dans une division absolument vouée aux intérêts de Sir Wilfrid, dans le comté même où il a connu son premier triomphe ; une majorité normale de 1200 voix était d'habitude acquise au gouvernement. En outre, ce dernier, qui précipitait l'élection, prenait par surprise ses adversaires, à tel point qu'il semblait de prime abord y avoir forte hésitation à opposer un candidat à M. Perrault, le choix du ministère. Ajoutons à cela, le concours de la grande presse, l'appui d'une armée d'orateurs largement payés et de cabaleurs en hardis par des années de succès, la direction immédiate de la bataille par Sir Wilfrid, accompagné de deux ministres, les amitiés personnelles, le prestige du pouvoir, et l'on aura l'idée des chances de réussite qu'espérait le candidat Perrault. Malgré tout ce fut l'écrasement. Le candidat oppositionniste l'emporta par près de 300.

C'est qu'une signification bien grave était attachée à cette lutte. On sait que depuis la présentation de ce fameux bill créant une marine militaire, de nombreuses pétitions réclamaient une consultation populaire ; les députés partisans de l'autonomie canadienne exigeaient la reconnaissance pour le Canada, colonie britannique, d'un principe qui constitue la base même de notre constitution : "No taxation without representation !" — "Pas d'impôts sans l'équivalent de liberté d'examen !" Ceux qui ont commis le risque de se moquer de ce principe si équitable en ont éprouvé le châtiement. Pour faire mine de répondre aux désirs du peuple, et tout en agissant de façon à arracher, grâce à une organisation pleine de force et de ruse,

un verdict local pour en étendre l'effet et la conclusion à tout le pays, les auteurs de la trop fameuse loi ont provoqué cette consultation, dont le résultat disaient le "Canada" et les autres organes dévoués à l'impérialisme militaire devait résumer et préciser l'opinion dans la province. Il faut bien, en effet, un mouvement d'opinion aussi manifeste pour avoir amené ce choc en retour. Et la voilà bien formulée l'opinion canadienne sur les agissements des impérialistes petits et grands : impossible d'en conclure autrement. La leçon donnée par le peuple de Drummond-Arthabaska, est de celles qu'on n'oublie pas. Nos législateurs devraient ne jamais perdre de vue qu'il sont les mandataires du peuple, et non ses dictateurs, et qu'avant de s'engager dans ce qu'il y a de plus compromettant pour son bonheur et sa liberté, ils ont le strict devoir de le consulter d'abord. Faute de l'avoir fait, le gouvernement actuel va se dégrader le puissant monument de son prestige ; ses meilleurs amis et soutiens sont contraints de l'admettre ; c'est le commencement de la rétribution, causé par un excès de pouvoir ; c'est le coup de foudre en ciel serein qui vient troubler la fête et jeter la consternation parmi les puissants du jour, à l'instant même ceux-ci se disposent à s'endormir sur des nouveaux lauriers.

—:—

—:—

NOTRE REGION

NOMINIQUE

—Le dernier numéro de la *Gazette Officielle* mentionne la nomination de M. J. W. Lecavalier, marchand bien connu de L'Ascension, comme Juge de Paix, avec juridiction pour le district d'Ottawa. Nous félicitons sincèrement M. Lecavalier de cette marque de confiance. Nous avons la certitude qu'il remplira dignement ses fonctions.

—M. Pierre Perrier, colon du canton Montigny, a vendu son lot à M. J. B. Fleurant, industriel du même endroit. On se rappelle que M. Perrier se plaignait que la digue de cette scierie inondait son terrain ; cette vente règle la question. M. Perrier est retourné immédiatement à Montréal, pour de là, faire voile vers la France, son pays natal.

—M. Joachim Gagnon, hôtelier, occupe utilement ses loisirs ; il a fait prisonnier un chat sauvage de belle taille, l'autre jour. Bien que le gibier abonde dans nos contrées, on remarquera que le chat sauvage se laisse prendre rarement.

—Le mouvement migratoire est toujours assez prononcé parmi notre population. Depuis une semaine, deux familles nous ont quitté pour prendre de l'emploi à Montréal ; celles de M. A. Constantineau et de M. A. Bélanger. M. Constantineau garde ses propriétés qu'il a louées à M. Guertin, barbier bien connu. M. Bélanger est remplacé au magasin Laflamme et Deschambault par M. Jos. Beaulieu.

—Notre conseil du village s'occupe activement des travaux de chemins et de rues. Puisse la saison être assez longue et propice pour l'accomplissement des travaux déjà entrepris.

—Il nous fait plaisir de constater que notre population ne diminuera pas à l'approche de la saison d'hiver : les départs sont comblés par l'arrivée, entre autres, de quatre familles de St-Gabriel de Brandon, qui prendront de l'emploi à la "Nominique Pulp Wood Supply Co", de ce village.

—On nous annonce une tentative d'établissement socialiste aux cantons Rochon, Campbell et Boyer. Le promoteur du mouvement serait un nommé Maillard, ancien résident de ces parages, flanqué du socialiste bien connu à Montréal, Albert St-Martin. Ces deux amis seraient allés visiter les cantons ci-

haut, dans la perspective d'y faire fleurir le "contrat Social."

—M. A. Ardouin a quitté sa position de prote au "Pionnier" pour aller tenter fortune dans la Saskatchewan, à Dick Lake. Nous lui souhaitons pleinement la réalisation de ses espoirs. Il s'y établira à cet endroit dans quelques jours, avec sa famille. Un successeur lui est arrivé dans la personne de M. Dion un citoyen de Rimouski, à qui nous souhaitons la plus cordiale bienvenue.

—MM. Laflamme et Deschambault étaient ici, la semaine dernière, dans l'intérêt de leur commerce.

FERME NOUVE

—Étaient en visite au presbytère la semaine dernière : M. M. Nap, Page, Ag. T. C., de Nominique, R. Biodeau, d'Ottawa, N. Villeneuve de Montréal, F. X. Desnoyers, de Nominique.

M. le Dr. H. Berthiaume, natif de Ste Marthe du comté Vaudreuil, nous est arrivé pour exercer désormais sa profession au milieu de nous. Il a déjà ouvert son bureau de consultation à la résidence de M. Honorius Desjardins et se trouve constamment à la disposition des clients.

—M. Honorius Doré, souffrant d'appendicite, vient d'être opéré à l'Hôtel Dieu de Montréal. On dit qu'il se porte assez bien.

—Les différents survenus entre J. A. Damoulin et Casimir Papineau, dans le cours de l'hiver dernier, à propos de la validité des titres sur la propriété de la 1/2 est du lot 1a du III Rang du Canton Gravel, ont été réglés à l'amiable par les intéressés.

—Le percepteur du Revenu Provincial, a, paraît-il, reçu des plaintes contre nos hôteliers qui se montrent trop complaisants envers leurs amis. Ces messieurs, d'après la même rumeur, se permettraient de vendre des liqueurs alcooliques le dimanche et en dehors des heures réglementaires, en dépit même de nos lois provinciales. Nous espérons que le Département du Revenu Provincial y verra sans retard et prendra des mesures énergiques, s'il le faut, pour faire cesser cet abus.

—Notre Conseil Municipal entreprendra d'ici à quelques jours des négociations avec la "Cie du Téléphone de la Rivière du Lièvre", au sujet du prolongement du réseau de cette dernière jusqu'ici.

—M. M. Cyrille et Joseph Lafontaine nous arrivent avec plusieurs chevreuils et autres gibiers qu'ils ont capturés au cours d'une excursion de chasse et de pêche qu'ils ont faite au lac Gravel.

—La main d'œuvre devient de plus en plus rare. C'est ainsi que nos "jobbers" offrent jusqu'à quarante dollars par mois.

Et encore, est-ce avec la plus grande difficulté qu'ils parviennent à se procurer la quantité d'hommes qui leur est nécessaire.

—Une trentaine de familles au moins nous sont arrivées depuis un mois et se sont placées sur des lots immédiatement. Une nouvelle recrue viendra rejoindre celle-ci au printemps prochain.

—Le 15 dernier M. Dalma Viger conduisait à l'Autel, Mlle Oiva Groux, tandis que le 21, c'était M. A. Bert Rivet qui renouait un célibat pour jurer fidélité à Mme Zothique Ouellette (née Marie Anne Desjardins) Plusieurs autres mariages s'annoncent encore à l'horizon.

4 Novembre 1910

—Tout offensés que vous pouvez être, Dieu vous défend de suivre les mouvements de votre cœur aigri et envenimé, et quelque violente que soit la passion qui vous anime, il veut que vous l'étouffiez : pourquoi ? Parce qu'il s'est réservé à lui seul le droit de vous venger et de vous faire justice quand il lui plaira, et selon qu'il lui plaira : *Mihi vindicta, et ego retribuam.*
Bourdalois.



(AMI DU COLON)

Organe d'Action Sociale Catholique et Patriotique.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Imprimé et publié à Nominigüe, Comté Labelle, Qué., par LA COOPÉRATIVE DE PUBLICATION DES LAURENTIDES, Ltée. Éd. Prop.

TARIF DES ABONNEMENTS

Pour l'année, \$1.00
Pour six mois, 0.50
Le numéro, 2 sous
Union Postale et Etats-Unis, \$1.50 par an.

L'abonnement est payable d'avance. Quand il est payé pour un an, il donne droit au titre et à la qualité de "membre actif" ou de "membre adhérent" de la Coopérative des Laurentides du Nord, selon que le souscripteur appartient ou non à la Région Labelle.

Adresse :

LE PIONNIER,

Casiers postaux 116 et 156,

Nominigüe, Qué.

NOMINIGÜE, 10 NOV. 1910

Propos Agricoles

Les Mauvaises Herbes

Ce n'est pas un hors-d'œuvre de s'occuper des mauvaises herbes qui constituent un danger sérieux en agriculture : contre leur propagation il faudrait une véritable croisade et on comprend pourquoi le Gouvernement a fait imprimer un gros volume sur ce sujet.

On entend par mauvaises herbes toute plante inutile et nuisible dans l'économie rurale. Nombreux sont leurs méfaits si on les laisse se développer. Tout d'abord, étant donné que les plantes absorbent par les racines l'humidité et les sucres nécessaires à leur végétation, il en résulte une grande déperdition de principes nutritifs : on calcule généralement que pour produire une livre de foin mur il passe à travers les tissus des plantes environ 400 livres d'eau de végétation. Rien de plus clair, il se fait un dommage aux bonnes plantes par le voisinage de mauvaises herbes. De plus quel est le cultivateur ou le jardinier qui n'a pas vu de ses yeux leur prodigieux développement ; s'il les laisse faire, bien vite elles seront maîtresses du sol et accapareront pour elles avec l'espace, l'air, la lumière. Surtout dans nos régions la croissance est rapide et il semble que ce soit en vain que la terre produit le plus aisément des ronces et des épines.

Supposons que les récoltes n'en soient pas complètement compromises, le mélange des bonnes et mauvaises herbes est encore néfaste, le fourrage perd de sa valeur ; c'est un déficit appréciable. En outre, comment voulez-vous faire un système de culture rationnel sur une terre infestée de mauvaises herbes, la rotation est arrêtée par la lutte entreprise et des années se passent au nettoyage de nos propriétés. Non seulement les mauvaises herbes sont nuisibles par leur présence en plein soleil mais par leurs graines même enfouies dans le sol. C'est ainsi que la moutarde peut se perpétuer à l'état latent pendant des années et garder toujours ses facultés germinatives.

Le pissenlit produit des graines ailées que le vent transporte partout. On trouve des graines de lise-

ron, de moutarde, de marguerite, dans des semences de trèfle, de blé, de mil. Quels résultats ! quelles conséquences malheureuses pour le champ du cultivateur.

Les pâturages ne sont pas à l'abri de la contamination ! les herbes perdent de leur efficacité pour la production du lait et la santé du bétail. Aussi par exemple la ciguë tachetée, carotte à Moreau, le faux persil empoisonnent les vaches, la prêle des champs, queue de renard produit la diarrhée, le bouton d'or colore le lait en rouge, la chicorée fait donner l'amertume et un goût désagréable au lait. En outre, chose curieuse, ignorée de nombreux cultivateurs mais très certaine cependant, les mauvaises herbes sont comme un bouillon de culture pour les insectes malfaisants et nuisibles. Tenez, un exemple : très souvent le cerisier à grappes est infesté du nodule noir (Black Knot) lequel amène la destruction des vergers, des pruniers et des cerisiers.

Le ver rongeur des pommiers provient généralement du cornier ; donc il faut y veiller et ne pas laisser ses arbutus proches des arbres fruitiers. Nous avons planté ce printemps des pommiers dans un jardin où se trouvait un sorbier, quelle ne fut notre surprise de constater dès la première année des chenilles dévorant les jeunes feuilles. Nul doute que la cause doit être attribuée à ce voisinage.

PUDDING AUX POMMES

Prenez une 1 1/2 lb de pommes pelées, faites en une sauce aux pommes, sucrez et épicez au goût, ajoutez quatre œufs, un morceau de beurre de la grosseur de la moitié d'un œuf et assez de farine pour durcir la pâte et cuisez rapidement au four. Servez avec de la sauce ou du sucre ou de la crème.

L'Agronomie de La Minerve.



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité du Comté de Labelle

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTÉ LABELLE A SA SESSION DU 14 SEPTEMBRE 1910.

A une session régulière du Conseil Municipal du Comté de Labelle, tenue en l'Hôtel de Ville au village de Papineauville, chef-lieu du dit Comté mercredi le quatorzième jour de septembre mil neuf cent dix, à une heure de l'après midi, conformément aux instructions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle étaient présents : Son Honneur le Préfet Monsieur Peter Dent, maire de la partie nord du Canton de Lochaber et Messieurs Bruno Moncion, maire des cantons unis de Blake, Bigelow, Wells et McGill ; Patrick Gorman, maire du canton de Buckingham ; F. J. McAndrew, maire de la partie Est du canton de Buckingham ; Antoine Leduc, maire du village de Chenéville ; Achille Malo, maire de la paroisse de Coeur Très Pur de la Bienheureuse Vierge Marie de Plaisance ; Avila Pambrun, maire de Hartwell et Preston ; Octave Demers, maire de la paroisse de L'Ange Gardien ; J. B. Bonneville, maire de Lochaber ; A. D. Belisle, maire du village de Masson ; H. C. Yank, maire de Mulgrave et Derry ; Alex. Kempt, maire de la paroisse de Notre Dame de Bonsecours ; Mathias Latendresse, maire de Notre Dame de la Paix ; Théophile Morissette, maire de Portland ; Léon Tessier, maire de Ponsonby ; E. J. Noël, maire de S. André Avellan ; Norbert Desormeaux, maire de Suffolk et Addington ; Théodore Leblanc, maire de Ste-Angélique, Edward Lovell, maire de S. Malachie et Gonzague Gagnon, maire du village de Thurso, formant un quorum de ce Conseil sous la présidence du Préfet au fauteuil.

665

Proposé par le Conseiller Gagnon, secondé par le Conseiller Bonneville que les minutes de la dernière session telles que lues soient adoptées. ADOPTÉ.

666

Proposé par le Conseiller Pambrun secondé par le Conseiller Tessier que le Rapport financier du Secrétaire-Trésorier pour le dernier trimestre tel que lu soit adopté sujet à l'examen de l'auditeur. ADOPTÉ.

ADOPTÉ.

667

Considérant la demande présentée à ce Conseil par le Sieur J. H. Bonsall au nom de la municipalité du canton de Denholm dans le comté de Wright, réclamant le paiement de la somme de \$355.45 en principal et intérêts représentant une certaine partie du montant qui serait échu à la dite municipalité, du fonds d'indemnité seigneuriale tenu en fidéicommiss par l'ancienne Corporation du Comté d'Ottawa ; il est proposé par le Conseiller Gagnon, secondé par le Conseiller Bonneville que la Corporation du Comté de Labelle déclinent l'obligation de faire la dite remise, ce Conseil étant d'opinion que chacune des divisions de l'ancien Comté d'Ottawa est responsable de ces obligations, si toutefois ces dernières ne sont pas périmées, pour les municipalités locales situées sur son territoire respectif seulement. ADOPTÉ.

668

Proposé par le Conseiller Desormeaux, secondé par le Conseiller Moncion que vu le très petit nombre de changements apportés aux rôles d'évaluation des différentes municipalités locales, que la révision pour fins de Comté telle que faite en 1908 serve de base pour toutes les opérations de ce Conseil durant la prochaine année. ADOPTÉ.

669

Proposé par le Conseiller Belisle secondé par le Conseiller Bonneville que Monsieur Auguste Mackay, avocat, de Papineauville, soit nommé procureur de la Corporation de ce Comté en remplacement de Monsieur Yvon Lamontagne qui ne demeure plus dans le Comté de Labelle. ADOPTÉ.

670

Proposé par le Conseiller Pambrun secondé par le Conseiller Noël que le Secrétaire-Trésorier soit et est par les présentes autorisé à faire la collection immédiate de tous les fonds dus à cette Corporation par les municipalités locales tant pour arrérages de taxes que pour maintien des asiles aliénés ou décoles de réforme et de remettre sans délai entre les mains du Procureur de ce Comté tous les comptes sur le point de devenir prescrits. ADOPTÉ.

671

Proposé par le Conseiller Gagnon, secondé par le Conseiller Desormeaux, que la requête datée le 12 juin 1910 et signée par Adélaïde Campau et autres de la municipalité des cantons unis de Wurtele, Moreau et Gravel, demandant à être détachés de cette dernière et annexés à la municipalité du canton de Campbell, et la requête de Pierre Lortie et autres de la municipalité du canton de Campbell demandant l'érection de la partie Est du Canton de Campbell en une municipalité séparée soient remises pour prise en considération à la prochaine session régulière de ce Conseil le 14 Décembre 1910 ; que d'ici à cette dernière date le Secrétaire Trésorier de ce Conseil voie à ce que tous les documents qui doivent accompagner ces deux requêtes lui soient fournis avant d'émaner les avis publics requis par la loi avant la prise en considération des dites requêtes, un dépôt préalable de \$75.00 devant être versé au bureau de ce Conseil par les porteurs de chacune de ces requêtes, aux fins de pourvoir au paiement des dépenses à encourir dans l'exécution des procédures à adopter concernant l'objet des dites Requêtes ; la balance du dit dépôt, s'il y en a après l'exécution des dites procédures, devant être retournée aux parties intéressées et tout déficit, s'il y en a, devant être comblé aussi par les dites parties intéressées. ADOPTÉ.

672

Proposé par le Conseiller Pambrun secondé par le Conseiller Morissette que la requête datée le 5 Septembre 1910 et signée par Euclide Leduc et autres des municipalités de Suffolk et Addington et Ripon demandant l'érection d'une nouvelle municipalité sous le nom de St Félix et formée d'un territoire à détacher des dites deux municipalités susdites soit remise pour prise en considération à la prochaine session régulière de ce Conseil le 14 Décembre 1910 que d'ici à cette date le Secrétaire Trésorier de ce Conseil voie à ce que tous les documents se rapportant à cette requête, lui soient fournis avant d'émaner les avis publics par la loi avant la prise en considération

ADOPTÉ.

La Banque des Marchands DU CANADA

Fondée en 1854

Capital, Payé et Rés. \$10,500,000.00

Succursale Ste Agathe des Monts Ouverte tous les jours.

Succursale S. JOVITE

Ouverte les mercredis et vendredis seulement.

Nous portons une attention particulière aux comptes d'épargne. On y reçoit les dépôts de \$1.00 en montant et l'intérêt, alloué au plus haut taux courant, est ajouté au capital, deux fois par année sans qu'il soit nécessaire d'en faire la demande ou de présenter le livret.

J. MONDOR,

(10 mars 6 m) GÉRANT.

Banque d'HOCHELAGA

St-Jerome, Que.

Capital Autorisé, \$4,000,000
Capital payé, \$2,500,000
Fonds de Réserve, \$2,300,000

Toutes affaires transigées par le mal le reçoit une attention spéciale.

ALB. GIROUX, Gérant,

(1-3-10-j.n.o.)

Asaya-Neurall

LE NOUVEAU REMÈDE POUR L'Épuisement Nerveux

Les Maux de Tête, l'Insomnie et la Névralgie, sont généralement dus à l'épuisement nerveux. Le véritable remède consiste, non pas en une drogue qui paralyse le mal, mais bien à l'alimentation, le repos et la restauration des nerfs. "ASAYA-NEURALL" stimule l'appétit, facilite la digestion ; le résultat est l'exécution de douleurs et un surcroît de vitalité et de bien-être. \$1.50 la bouteille. Obtenez-le de notre agent local :

DR HENRI CARTIER, RAPIDE DE L'ORIGINAL.

Hotel Victoria

J.-L. PATENAUDE, Prop.

Liqueurs et cigares de choix. Repas bien préparés et bien servis. — Grandes salles d'échantillons pour commis-voyageurs. — La voiture de l'hôtel se rend au départ et à l'arrivée de tous les trains.

Rues Labelle et Ste-Anne,

5-8-09 1. SAINT-JEROME

Claret CHATEAU - BERGES



Un Vin de Table supérieur dont seuls nous avons le contrôle.

Prix à la portée de toutes les bourses. Si vos fournisseurs ne l'ont pas,

Adressez-vous aux

DISTRIBUTEURS EN GROS LAPORTE, MARTIN & CIE Limitée, MONTREAL.

J. A. LALANDE & FILS

Magasin General Près du Carré Central.

Fleur, avoine, foin ; grain de toutes sortes, épicerie, ferronneries, briques, chaux, harnais, nouveautés, etc. 1er juin 10-j.n.o. —NOMINIGÜE, Qué—

de la dite requête, un dépôt préalable devant être versé au bureau de ce Conseil au montant de \$75.00 aux fins de pourvoir au paiement des dépenses à encourir dans l'exécution des procédures à adopter concernant l'objet de la dite requête, la balance du dit dépôt, il y en a en devant être retournée aux parties intéressées, et tout le déficit s'il y en a devant être comblé aussi par les dites parties intéressées. ADOPTÉ.

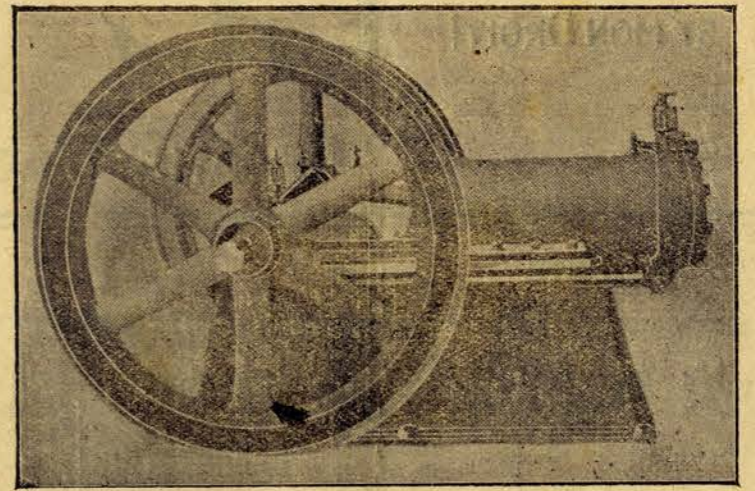
673

Proposé par le Conseiller Leduc secondé par le Conseiller Tessier que la session soit ajournée sine die.

J. ROBILLARD MD.

Secr. Trés.

Moteurs a Gazoline et a Petrole "LAIR"



sont les plus commodes et les plus économiques pour les cultivateurs, pour battre le grain, scier le bois et pour mouliner le grain, etc., pour la raison qu'ils sont les seuls qui marchent indifféremment avec la gazoline ou l'huile de charbon ordinaire, que vous trouvez n'importe où à meilleur marché que la gazoline. Nos engins n'offrent aucun danger, ni d'explosion, ni de feu, vu qu'ils marchent à l'huile de charbon, ce qui est un avantage incontestable sur la gazoline qui est très dangereuse et explosive.

En comparant notre engin avec les autres à gazoline, vous remarquerez que notre engin est beaucoup plus simple, ce qui est un grand avantage. Notre engin marchant à l'huile de charbon est le seul qui donne entière satisfaction par les grands froids. Notre engin est indispensable pour toute boutique ou manufacture nécessitant un pouvoir. Tous nos engins sont garantis pour donner entière satisfaction sous tous rapports. Plusieurs de nos machines sont installées dans le Nord, références spéciales à Nominigüe, à l'atelier du PIONNIER, à l'Annonciation, chez M. Xén. Charbonneau. Demandez nos circulaires et prix.

PAUL LAIR,

Coin Moreau et Stadacona, MONTREAL. 17 mars 1910—240-1 an p.

SPECIFIQUE DEVINS

...Contre la Toux...

Un produit pharmaceutique pur et scientifique!

Remède souverain contre toutes les maladies qui affectent les bronches, Toux, Rhume, Enrouement, Extinction de voix, Asthme, Bronchite, Coqueluche, Difficulté de la Respiration, etc. Composition savante et efficace, d'usage agréable et qui peut s'administrer aux enfants aussi bien qu'aux vieillards, avec résultats excellents dans tous les cas.

Depuis plus d'un demi-siècle

le SPECIFIQUE DEVINS subit l'épreuve d'un usage constant et la demande en va, sans cesse, grandissant, dans le public. — L'essayer une fois signifie n'en plus désirer d'autres : il est sans rival ! Demandez-le à votre marchand.

Fabricants : LA CLAIR, J. DEVINS Ltée.,

(1-1 m p.) 25 rue S. Gabriel, Montréal, Qué.

CHAQUE SAISON

Amène ses exigences nouvelles en fait de bijoux, articles d'orfèvrerie, etc Pour en faciliter à nos clients

La satisfaction, nous avons résolu de faire le sacrifice de maintenir le système que nous avons adopté pour les fêtes de faire remise de 10 pour cent.

Sur tous les achats au comptant Pour toutes sortes de réparations : Montres, Horloges, Bijoux, Pipes, etc., consulter M. Allaire en personne, à Nominigüe, Labelle ou l'Annonciation, etc.

LE MAGASIN ALLAIRE, d'ORFÈVRE et BIJOUTERIE, A L'ANNONCIATION

Vous y trouverez également : Horloges, Diamants, Boîtes à Bijoux, Boutons de Manchettes, Bracelets, Chaînes de Montres, etc. SPEC ALITE : Grand choix d'excellentes lunettes. Réparages faits avec promptitude.

J. E. ALLAIRE, Bijoutier et Opticien Diplômé

L'ANNONCIATION, QUEBEC

Rue Principale, Près du Pont

N.B. — M. J. E. Allaire se propose de donner une attention spéciale à sa clientèle du Nord. Il visitera lui-même toutes les paroisses depuis Saint-Faustin jusqu'à Ferme Neuve. A Saint-Faustin il descendra chez M. Gosselin, à Nominigüe, chez M. Berthiaume, à Duhamel (Rapide de l'Original), chez M. P. Gauthier, à Ferme Neuve, chez M. Sabourin. Ces personnes, ainsi que M. Ladouceur, agent de la station à Labelle, sont ses représentants et peuvent recevoir les commandes ou les objets à réparer. (1 Déc. 09—j.n.o.)

Force, Vigueur, Santé à Tous

RÉGÉNÉRATEUR DU SANG PAR LES

PILULES HÉMATOGÈNES

du Docteur VINDEVOGEL

Préparées par A. BRET, Ph. & Romans (Drôme)

Guérissent : Anémie, Chlorose, Névroses, Palpitations, Faiblesse des Nerfs, Phthisie, Neurasthénie, Rhumatisme, Sciatique, Rachitisme pendant l'Appauvrissement du sang

LE FLACON DE 125 PILULES & 10

(Exiger le timbre de garantie de l'Union des Fabricants)

En vente chez P. E. FORGET, march. Nominigüe, Qué.

P. J. CHARTRAND PAUL LE TURGEON J.B. Bousquet, L.L.B. Honoré Achim, L.L.L.

Chartrand & Turgeon COMPTABLES

55, rue S. François-Xavier,

Bel. Tel. M. in 5141

Tel. March. 642

Bousquet & Achim

AVOCATS

Montreal, 1-7 10

ngue, Qué

La MIGRAINE

Les veilles prolongées, une digestion pénible, l'excès de travail entraînent des accès de migraine qui se prolongent parfois pendant quarante huit heures, accompagnés de douleurs dans la tête qui s'accompagnent de mouvements de balancement, de nausées, de mûx de cœur qui rendent tout travail impossible.

Les POUDRES NERVINES de MATHIEU

sont souveraines contre la Migraine ; souvent, une seule poudre suffit pour guérir cet accès.



Exemples d'Opium, de Morphine et de Chloral.

25 cts. la boîte de 15 poudres NERVINES

CIE J. L. MATHIEU PROPRIÉTAIRE

SHERBROOKE, P.Q.

Lecture au Foyer

De Sectaire, Apotre

Nous venons de célébrer le mois du Rosaire. Tous en ont profité pour raviver leur dévotion envers la sainte Vierge. Ensemble l'on a récité tous les soirs le chapelet en famille. Continuons cette excellente pratique pendant le mois de novembre, en faveur des défunts: MARIE est la Reine et la Mère des vivants et des morts encore souffrants, tout comme elle l'est des anges et des saints du ciel.

Elle l'est même davantage, car par-dessus tout miséricordieuse et compatissante, elle trouve en ses enfants de la terre et du purgatoire de quoi exercer et satisfaire ces admirables attributs.

Après d'elle toute âme affligée trouve consolation; tout pécheur si misérable soit-il—possède une mère et un refuge. Prions-la donc, famille chrétienne—les âmes du purgatoire—et pour les plus misérables des hommes—les pécheurs et les ennemis du Christ.

L'histoire qui suit nous fournit, après tant d'autres, une preuve nouvelle de la grande compassion de MARIE pour les pécheurs et les affligés.

En voici le récit, d'après M. Ch. Leroux, que nous extrayons du *Petit Messager du Cœur de Marie*.

Dans un centre important, des ateliers du chemin de fer occupent un grand nombre d'ouvriers qui, par malheur, sont embourbés dans les loges maçonniques. Aussi quelle haine de l'Eglise et de la religion!

Un de ces ouvriers, un mécanicien, se mourait de la poitrine. Sa femme avait souffert avec un pareil épuisement. Voyant le moment fatal approcher, elle lui avait tout pardonné de grand cœur et s'appliquait à le soigner de son mieux. Le médecin, pour ne pas la décourager, avait ménagé ses expressions. La pauvre femme néanmoins était sûre que la fin arriverait à brève échéance.

A qui donc avoir recours? A qui confier sa peine? Personne ne pouvait dérober une heure à son dur labeur. Une vieille voisine, cependant, moyennant finances, se décidait à apporter secours et à veiller.

La femme en profitait pour se reposer ou courir aux provisions ou aux médicaments. Si la haine de son mari contre la religion et ses blasphèmes ne l'avaient pas tant effrayée, elle aurait essayé de lui parler quelquefois du bon Dieu. Dans l'impossibilité de le faire, son cœur priait le ciel d'avoir pitié de son "pauvre malheureux". En revenant de ses achats, l'infortunée entraît parfois à l'église de sa paroisse. Après avoir adoré le suprême Consolateur du tabernacle et prié le Sacré Cœur elle allait s'agenouiller devant l'autel de la Sainte-Vierge. Avec quelle ferveur elle égrenait alors son chapelet et disait à MARIE sa peine!..

Un jour, elle aperçut un abbé qui venait de terminer sa messe. La pieuse femme se hasarda à lui parler, lui raconta son histoire. —"Il se meurt, mon homme, et je ne veux pas qu'il s'en aille comme un chien. Venez le voir, Monsieur l'abbé, je vous en prie. Seulement, ne dites pas que je vous ai demandé... Il vous insultera, c'est à peu près sûr; n'ayez crainte, je serai là; je tâcherai de le calmer, de vous excuser. Du moins j'aurai fait tout mon possible pour le sauver."

L'abbé comprit sa douleur, l'urgence du cas, et promit d'y aller dans la soirée. Déjà, il avait entendu parler de ce mécanicien, pérorateur impitoyable, sectaire acharné. Les nouveaux enseignements qu'il prit furent loin de le rassurer sur l'issue de l'entrevue qu'il devait avoir avec lui.

Il fit une visite au saint Sacrement et se rendit courageusement à la maison indiquée.

La porte qui donnait sur le palier était ouverte. —Eh bien! dit-il, en apercevant le malade, qu'est-ce que vous faites donc là, dans votre lit, au lieu d'être au travail avec les autres?

—Moi, reprit l'homme d'un ton rauque et affaibli, je ne fais rien. Il y a quelqu'un qui travaille pour moi. Et vous?

—Vous devez bien le savoir, mon ami; je vais chaque jour voir des malades. N'est-ce pas là mon ministère?

—Ah! dit-il froidement. Or causa un peu. L'abbé s'excusa d'être bref pour ne pas fatiguer.

"Faudra-t-il que je revienne", hasarda-t-il en partant.

Il n'eut pas de réponse... Il revint cependant le lendemain.

Cette fois, il s'entretint plus longuement. Ainsi pendant neuf jours, et on n'avait pas encore abordé la question religieuse. Le sujet était délicat avec cet impie avéré. Le froisser, c'eût été peut-être le rebouter pour toujours, perdre tout espoir de salut. Le thème de la conversation roulait donc naturellement sur un sujet cher au mécanicien: les machines. Et la femme, allant et venant, ne cessait pendant ce temps de répéter: Sacré Cœur de Jésus, convertissez-le! Bonne Vierge ayez pitié de son âme!

Pendant le temps pressait; de son côté, le malade s'affaiblissait. Depuis quelques jours, la conversation se terminait invariablement sur le nettoyage des locomotives.

—Oh! vous ne savez pas le *turbine* que ça donne, quand elles ont remorqué quelques centaines de lieues! dit un jour le mécanicien.

—Oui, ce doit être pénible pour vous, ce travail! dit le prêtre.

—Oh! ce n'est pas nous qui nous occupons de tout ça; il y a des équipes de dégraissage et de réparation.

—Tant mieux pour vous, mon ami; ce doit être en effet bien mal-propre.

—C'est vrai, Monsieur le curé, mais après tout, avec ça que dans votre "métier", à vous autres, vous n'avez pas que des affaires bien propres à faire!

—Comment?

—Oui, Monsieur l'abbé, quand, par exemple, vous rencontrez de vieilles machines comme moi, qui ont fraîlé et roulé partout sans jamais être nettoyées.

—Que voulez-vous, mon ami? C'est dur parfois! On finit cependant par y arriver avec de la bonne volonté. Tous les corps d'état ont leurs revers.

—Sans doute, dit le malade, mais c'est égal!

—Eh bien! voulez-vous que nous essayions, quand même tous les deux?

—Je veux bien Monsieur le curé. Seulement, je vous préviens: si alors vous n'avez qu'à retrousser vos manches!

—Et courageusement le mécanicien montre à son "dégraisseur nouveau genre" toutes les noirceurs de son âme. Lorsque les eaux saintes de la pénitence eurent tout effacé:

—Ce n'est pas tout, dit le mécanicien réjoui et transfiguré, j'ai idée de renouveler ma première communion. A quelle heure viendrez-vous demain matin?

—Je ne sais pas au juste, mon ami; vous êtes malade; vous n'avez pas besoin d'être à jeun; je verrai.

—Il n'y a pas à dire: "Je verrai." Il faut que je le sache tout de suite.

—J'ai une messe à sept heures et demie. Je reviendrai à six heures.

—Soyez exact alors!

Pourquoi cet homme, au franc parler, lui fixait-il une heure plutôt qu'une autre? D'ailleurs sa conversation si subite était-elle sérieuse?

L'abbé n'avait-il pas été un peu crédule devant ce sectaire retors? N'avait-il pas encore une fois, été trop large, surtout en lui permettant la communion sans lui demander quelque réparation publique de son incrédulité verbale et bruyante?

C'étaient là autant de questions qui se posaient à l'esprit anxieux du jeune vicar. Le lendemain, il était néanmoins fidèle au rendez-vous et montait à la chambre du mourant.

A peine avait-il mis le pied sur la première marche qu'un bruit, un mouvement insolite se firent entendre. Qu'était-ce donc? Puis, c'était tout un murmure de voix humaines. Que se passait-il?

L'abbé le vit bientôt, quand il fut arrivé en haut. Il y avait là une vingtaine d'ouvriers du chemin de fer, en habit de dimanche. Sous le regard du moribond, devant le prêtre portant le saint Sacrement, ils avaient l'air embarrassés.

Un grand silence s'était fait. L'abbé, légèrement ému, déposa la sainte Hostie sur la table, s'approcha du malade. Celui-ci l'écarta de son bras, faisant signe qu'il voulait parler. On le releva un peu sur son oreiller. Tous se penchèrent pour l'écouter. Il se passait là quelque chose d'étrange!

"Mes amis, dit alors le mourant, vous connaissez ma vie, mes horreurs, mon langage, mes blasphèmes contre Dieu. C'est fini, je le sens. Je n'ai pas voulu partir sans faire acte de réparation. Si j'ai crié si haut, si fort contre la religion, c'est par respect humain, par peur d'être traité de calotin, de jésuite.

Mais le bon Dieu a bien voulu me pardonner; promettez-moi de ne jamais vous en aller de l'autre côté sans vous réconcilier avec Lui. C'est pour ça que je vous ai fait venir!"

Il ne put en dire davantage. Sa tête retomba sur l'oreiller et on n'entendit plus qu'un sanglot sortir de toutes les poitrines!

Le prêtre communia le pécheur repentant et, quelques jours après, il accompagnait de ses prières jusqu'à la demeure dernière cet ouvrier subitement transformé en apôtre et ramené par MARIE au Dieu de sa première communion.

Ne désespérons jamais d'un pécheur, si revêche paraisse-t-il, souvenons-nous toujours que MARIE est le refuge des pécheurs.

Jurisprudence des Tribunaux Canadiens

En matière d'abonnement aux journaux

- 1.—Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste, qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre, est responsable du paiement.
- 2.—Toute personne qui renvoie un journal est tenue de payer tous les arrérages qu'elle doit sur son abonnement; autrement, l'éditeur peut continuer à le lui envoyer jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas, l'abonné est tenu de donner, en outre, le prix de l'abonnement jusqu'au moment du paiement, qu'il ait retiré ou non le journal du bureau de poste.
- 3.—Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal se publie, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.
- 4.—Les tribunaux ont décidé que le fait de retirer un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et de laisser s'accumuler les numéros à l'ancienne adresse, constitue une présomption et une preuve *prima facie* d'intention de fraude.

a Caisse d'Economie des Cantons du Nord

Saint-Jérôme, Que.
Fait toutes sortes de transactions d'argent. Escompte les billets de commerce et les Billets d'encan. Fait toutes espèces de collections. Traités émises sur toutes les parties de l'Amérique. Traités des pays étrangers encaissés au taux les plus bas. Intérêts alloués sur dépôts.
R. DESCHAMBAULT, Gérant.
1-8-09 j.n.o.

Le Magasin General du Depot

(Limitée)
RAPIDE DE L'ORIGNAL, P.Q.
Fleur et hardes aites. Fonds de banqueroute et encan le premier lundi du chaque mois.
Agences, achats, informations et échange de produits agricoles, et manufacturés. Bois de sciage et de toutes matières brutes. Logis, voitures et soins pour colons.
—UNE VISITE EST SOLLICITEE—
Z. RENO, Gerant.
1-6-09 j.n.o.]

Demandez les fameux cafés "St-Marc"

— ET — "La Créole"

Augustin Comte & Cie.
IMPORTATEURS DE
Thés, Cafés, Epices, etc., e
444, rue St-Paul,
1-12-09 j.n.o. MONTREAL.

ASSURANCE

M. F. X. Desnoyers, de Nominiguingue, ayant plus de vingt années d'expérience, comme agent d'assurance
Sur la Vie et contre le Feu
se tient constamment à la disposition de ses concitoyens des comtés de Labelle et Terrebonne, pour placer avantageusement tous les divers risques qu'ils voudraient lui confier. Représente plusieurs compagnies anglaises et autres; est en état d'offrir les garanties les plus sûres et les systèmes les plus faciles à des taux très modérés. N'a jamais eu, dans sa pratique, une seule perte par le feu qui n'ait été réglée, à la façon des clients, en moins de 15 jours. S'adresser, par lettre ou en personne, à
M. F. X. DESNOYERS,
Agent d'Assurances
NOMINIGUINGUE, comté Labelle, Qué.
20 mars 10—j.n.o.



DE L'EST A L'OUEST

MONTREAL-NOMINIGUINGUE-DUHAMEL

Tous les jours, excepté les dimanches, à titre Montréal à 4 h. p.m., atteint Nominiguingue à 9.40 h. et Duhamel à 11.10 h. p.m.

MONTREAL A NOMINIGUINGUE

Les lundis, mercredis et vendredis quittent Montréal à 8.45 a.m. atteint Nominiguingue à 2.15 p.m.

NOMINIGUINGUE DUHAMEL

Train mixte quitte Nominiguingue les lundis, mercredis et vendredis, à 3.30 p.m. atteint Duhamel à 6.30 p.m.

DE L'OUEST A L'EST

DUHAMEL-NOMINIGUINGUE MONTREAL

Tous les jours, excepté les dimanches, quitte Duhamel à 4.20 a.m. atteint Nominiguingue à 5.35 et Montréal à 11.00 a.m.

NOMINIGUINGUE A MONTREAL

Les lundis, mercredis et vendredis, quitte Nominiguingue à 1.15 p.m. atteint Montréal à 9.40 p.m.

DUHAMEL-NOMINIGUINGUE

Train mixte quittant Duhamel à 11.00 a.m. atteint Nominiguingue à 2.15 h.p.m.

Par ordre, EMILE J. HEBERT, Agt. gén. du Serv. Voyageur

JOS. CORBEIL

AGENT D'ASSURANCES

JEROME, P. Q.

- SUN
- ROYAL
- WESTERN
- YORKSHIRE
- CALEDONIAN
- BRITISH AMERICA
- PHENIX OF LONDON
- LONDON AND LANCASHIRE
- LIVERPOOL, LONDON & GLOBE
- NORTH BRITISH & MERCANTILE
- NEW YORK UNDERWRITERS
- PHENIX OF HARTFORD
- PHENIX OF BROOKLIN
- COMMERCIAL UNION
- NORWICH UNION
- NORTH AMERICA
- NORTHERN
- QUEEN
- ATLAS

S'occupe aussi d'assurance de vie, de garantie, d'accident, de maladie et "Plate Glass". 15 mars 11—j.n.o.

Le Nord Canadien de Quebec

Division S. Jerome et Huberd au

Quotidien excepté le D-manche	STATIONS	Quotidien excepté le D-manche
4.00	Dep. Montréal Arr. Place Viger	11.00
5.15	S. Jerome Diamond	9.40
5.30	Arr. S. Jérôme D ép.	9.25
5.40	Dép. S. Jérôme Arr.	9.15
5.56	Filion	8.52
6.02	Lesage	8.43
6.08	Shawbridge	8.40
6.29	S. Sauveur	8.25
6.35	Christieville	8.15
6.46	Morin Flats	8.05
7.02	Deer Lake	7.45
7.14	Montfort	7.35
7.18	Newaygo	7.28
7.25	Leclerc Island	7.15
7.41	Chapleau	7.10
7.51	Lac Wonish	7.00
7.56	Lac des Seize Isles	6.55
8.10	Larose	6.35
8.12	Weir	6.30
8.15	Batesville	6.25
8.27	Arundel	6.05
8.40	A. Huberdeau	6.00
P.M.		A.M.

Trains de fret rapides tous les jours. GUY TOMBS, Agent Général Fret et Passagers, Montréal.

Cie Cie TRANSATLANTIQUE

De New-York au Havre-Paris France
Départ tous les jeudis, à 10 hrs a.m.
LA TOURAINE..... 27 Oct.
LA PROVENCE..... 3 Nov.
LA SAVOIE..... 10 Nov.
LA LORRAINE..... 17 Nov.

—:—:—
Départ tous les samedis, à 3 hrs p. m.

NIAGARA..... 29 Oct.
CHICAGO..... 29 Oct.
FLORIDE..... 12 Nov.
LA GASCOGNE..... 12 Nov.
CAROLINE..... 23 Nov.

Géni. Trudeau et Cie., Agents généraux pour le Canada, 22 rue Notre Dame Ouest, MONTREAL. 1-8-10

Dr. Léon Archambault
295 rue Rachel St-Denis, Montreal
Téléphone St-Louis 870.
DENTISTE
Les tramways passent à la porte.

Ne privez pas votre famille de l'agrement que procure la musique, car cette dernière ajoute un véritable charme qu'aucune expression humaine saurait décrire.

PROCUREZ-VOUS UN
PIANO
a tres bon marche
Pianos vendus \$50.00 meilleur marché qu'ailleurs, et sans intérêts. Conditions de paiements des plus faciles.
J. A. ETHIER,
689 boulevard S. Laurent, MONTREAL.

Laluc Brodeur
QUAND VOUS VENEZ à MONTREAL voyez notre immense stock de Vaisselle, Verrerie, Coutellerie, Lampes, Vases et Articles en faïence ou en verre coupé.
Vous pouvez économiser les frais de votre voyage en achetant chez nous. Nous payons le fret sur toute commande de \$5.00 ou plus.
DEUX MAGASINS:
633 STE-CATHERINE EST, pres Amherst 327 BUL. ST-LAURENT, pres Ste-Catherine MONTREAL

E. J. Leblanc
NOTAIRE, L.L.L.
1-6 10 j.n.o.] Nominiguingue, Qué

Dr RAYMOND DORAY
Nominiguingue, Qué
Bureau voisin de l'Hotel de Ville.
1-5-09—

ADRESSEZ - VOUS
aux Ateliers du
" PIONNIER "
Pour vos Impressions de tous genres, tels que :
ENTÊTE DE COMPTE,
ENTÊTE DE LETTRE,
CARTES D'AFFAIRE,
CARTES DE VISITE,
LIVRETS DE REÇUS,
LIVRETS DE BILLETS,
PANCARTES,
CIRCULAIRES,
PROGRAMMES,
BROCHURES,
FORMULES LÉGALES,
Etc., Etc.
DEMANDEZ NOS PRIX
— Nominiguingue, Qué. —

MOT D'ORDRE

LA PRESSE CATHOLIQUE

Les souhaits d'un chrétien

Je voudrais que, de même qu'autrefois on distribuait la soupe aux pauvres, à la porte des couvents, on leur distribuât aujourd'hui, aux portes des églises, le journal catholique.

Je voudrais que les testateurs croyants laissassent des legs pieux pour la diffusion du journal catholique.

Je voudrais que dans son budget chaque famille de baptisés eût un chapitre pour abonnement à quelque journal catholique.

Je voudrais que dans tout marché, dans chaque magasin où l'on achète ce qui est nécessaire au corps, on pût trouver aussi ce qui n'est pas moins nécessaire à l'esprit, le journal catholique.

Je voudrais qu'aucun pauvre ne put émettre cette plainte: "Je ne lis pas les journaux catholiques, parce que je n'ai pas de quoi les acheter."

Je voudrais voir tous mes frères dans la foi pénétrés de cette vérité: "Notre grand ennemi, c'est la mauvaise presse; notre meilleur ami, c'est le journal catholique."

PETIT COURRIER

Une trentaine d'aliénés se sont échappés de l'asile de Brandon incendié vendredi dernier. La plupart de ces fous ne sont pas dangereux.

Le chemin de fer du Pacifique Canadien a célébré le vingt-cinquième anniversaire de la mise en opération de son réseau transcontinental.

Les suffragettes d'Ontario ont réussi à réunir un capital de quarante mille dollars pour fonder à Toronto un organe qui défendra leur cause.

La "Gazette" annonce que MM. Bourassa, Lavergne et Prévost auraient l'intention de se faire élire à la Chambre fédérale, aux prochaines élections partielles ou générales.

La statistique de la criminalité pour l'année 1908-09 vient d'être publiée par le département de la justice, et démontre que la criminalité augmente au Canada.

On accuse les rats voyageant sur les navires d'avoir introduit la peste en Angleterre. Plusieurs cas ont été constatés dans le comté de Suffolk et des mesures ont été prises pour empêcher la contagion de se propager.

Un cyclone a causé de grands ravages au Portugal, dans la province de Fraz-Os-Montes. On ne connaît pas encore le nombre des pertes de vies, mais plusieurs naufrages ont eu lieu et dans un seul cas, un équipage de six personnes a péri.

Les négociations entre les ministres canadiens et les commissaires américains concernant le tarif se poursuivent toujours à huis clos à Ottawa, mais on sait maintenant que les délégués américains ont reçu des pouvoirs absolus. Ce qu'ils décideront à Ottawa sera ratifié à Washington.

A partir d'aujourd'hui tout immigrant entrant dans le pays, à l'exception des employés de ferme venant en Canada sur contrat, devra posséder cinquante dollars au lieu des vingt-cinq exigés antérieurement. Le but du gouvernement est de restreindre l'immigration pendant l'hiver afin de ne pas enlever du travail aux Canadiens. Ce règlement demeurera en vigueur jusqu'au mois de mars.

CIGARETTES



SWEET CAPORAL

Il s'en vend plus que toutes les autres marques réunies.

Environ trois cents membres des loges orangistes de Montréal ont parqué dans les rues de la Pointe St. Charles dimanche et se sont rendus à l'église congrégationnelle où ils ont écouté, de la bouche du Rév. A. W. Main, l'un des discours les plus virulents qui aient été prononcés à Montréal contre les catholiques et les Canadiens-français. Après avoir dit que le catholicisme était une religion sans âme, le monsieur déplora l'indifférence des protestants à l'égard des catholiques.

Dans sa certitude que Belle Elmore, la femme du Dr Crippen est encore vivante, le Dr J. M. Munyon, de Philadelphie, Pa., offre une récompense de \$50,000.00 à la personne qui amènera la découverte de cette prétendue morte.

"Je paierai cette somme à Belle Elmore elle-même", adit le Dr Munyon, "si elle vient en temps pour sauver son mari. La demande du Dr Crippen pour un nouveau procès a été refusée à Londres."

Le Dr Munyon croit sincèrement que Belle Elmore vivante et qu'elle veut se venger de son mari.

LA MACAZA

Le 30 oct. a eu lieu chez nous une cérémonie imposante, la bénédiction et l'inauguration d'un nouveau pont sur la rivière Macaza, précisément au dessus de la cascade principale près de l'église.

C'est le conseil municipal qui a fait préparer le bois de ce pont et le gouvernement provincial en a fait exécuter les travaux. Toute la construction est couverte et cela lui permettra de durer plus longtemps.

A l'occasion de cette inauguration plusieurs personnes de l'Annonciation nous ont honorés de leur présence; citons entre autres M. le maire Robidoux le Dr A. Cartier, M. le notaire Morissette.

Le Rév. P. J. F. Mallet a présidé la cérémonie qu'il a rehaussée par un éloquent et touchant discours. MM. Morissette et Dr A. Cartier ont aussi porté la parole et ont dit des choses fort intéressantes au grand contentement de la foule. 3 nov. 1910.

Notre Programme

"Etudier les questions d'économie sociale à la lumière de l'enseignement chrétien";

"Appuyer les justes revendications des travailleurs des villes et des campagnes, et PROTÉGER SPÉCIALEMENT LES DÉTRICHEURS DU DOMAINE PUBLIC";

"Travailler au développement de la mutualité et des œuvres coopératives chez les ouvriers, comme au sein des populations agricoles";

"Secourir les mouvements et les idées propres à rendre le peuple meilleur, plus attaché au sol natal et plus fidèle aux leçons de notre histoire";

"Suivre avec autant d'impartialité que possible les affaires de la politique, en cherchant à les examiner au point de vue de l'intérêt national, plutôt qu'au point de vue d'un parti";

"Travailler à l'accomplissement de toutes les réformes utiles au bien général, tout en respectant les principes fondamentaux du droit et de la justice";

"Fortifier la vie de famille, l'amour du foyer domestique; réchauffer la foi des Canadiens dans l'avenir et dans une mission d'ordre supérieur; nourrir en eux les sentiments d'un patriotisme élevé."

L'Union St-Joseph DU CANADA

Société Catholique et Canadienne Française.

CONCOURS

de recrutement dans la Région Labelle. du 15 Oct. au 31 Dec. 1910

CONDITIONS D'ADMISSION: Un mois de contribution payé d'avance.

FAVEURS PARTICULIÈRES: Entrée gratuite; Examen médical gratuit; Insigne bouton gratuit; Insigne gala valant \$1.00 gratuit à tout membre qui paiera 4 mois de contribution d'avance.

Adressez vous aux agents locaux pour toute autre information.

GRATIS Brochure traitant des MALADIES des FEMMES Périodes douloureuses, Retards, etc. Traitement LOBEL, - 508, rue St-André MONTREAL, CANADA.

LAC DES ECORCES

—Le 19 dernier les paroissiens du Lac des Ecorces avaient le bonheur d'avoir pour la première fois les exercices des Quarante-Heures. Parmi les confesseurs qui sont venus, nous remarquons le révérend Père Chalumeau, supérieur du collège de Nominigüe, M le curé du Rapide et son vicaire l'Abbé St André. Les autres curés de la région pour de graves raisons manquaient à l'invitation. M. le curé a eu le bonheur de distribuer 500 communions durant ces trois jours de prières. Le soir à 7 heures heure d'adoration solennelle préchée et grande illumination. Le chant fut grandiose et nous avons surtout remarqué le "O Salutaris" et le "Tantum Ergo" chantés par Mrs Elzéar Brosseau et L. Philippe Plouffe, Melle Mercédès Godbout Institutrice touchait l'orgue. Nous espérons que ces prières publiques en l'honneur de Jésus-Hostie attireront sur la paroisse de grandes bénédictions et produiront des fruits durables.

—Dimanche dernier, cérémonie et installation d'un magnifique chemin de croix. Le sermon de circonstance a été donné par le Révérend Père André Moutet. Maintenant nous n'avons plus rien à envier aux autres paroisses au contraire on nous porte envie à cause de la beauté et la richesse de nos ornements.

—Notre curé s'est absenté cette semaine pour un voyage d'affaires.

—Vendredi soir on transportait d'un des chantiers un jeune homme qui s'est fait casser une jambe.

—Melle Cécile Legault fait la classe au Kiamika depuis une semaine.

—On parle beaucoup chez les commerçants du village de chic mariage qui doit se faire bientôt. Mille fois heureux le jeune homme qui fera l'acquisition de cette jolie brunette. C'est la plus charmante de nos jeunes filles du Lac des Ecorces.

—Melle Marie Piché est partie pour la Ferme Neuve en visite chez sa sœur Madame Lafontaine.

—Beaucoup d'affaires se font au Lac des Ecorces: M David Pilon a vendu son cheval. M. Elzéar Brosseau est à construire une bâtisse considérable pour faire face à sa nombreuse clientèle qui devient de plus en plus exigeante.

—Nous allons nous voir bientôt dans l'heureuse nécessité de construire une autre école. Nous avons cette année plus de 80 enfants qui fréquentent les classes.

—Les gens du Lac des Ecorces si paisibles d'ordinaire sont bien surexcités à bon droit. Lundi prochain il y aura élection d'un commissaire. Il est bien temps que le corps des commissaires soient au complet. Depuis juillet dernier, il n'y a pas encore d'entente sur le choix d'un commissaire. Il y en a tant qui désirent cette charge. Lundi prochain nous espérons que ce sera la fin.

—M. Z. Barrette Junior est revenu de Montréal enchanté d'avoir fait de nombreuses connaissances.

—M. le curé se propose de faire la visites des nombreux chantiers qui sont en opération dans sa paroisse.

—Le capitaine Joseph Landriault de Montréal en partie de chasse a tué un ours de 180 livres le chef Clermont de la police accompagné de M. Asselin a tué plusieurs chevreuils.

—M. Gagnon, manufacturier de chaussures MM. Raymond et Clément sont aussi très satisfaits de leur sport.

Le gibier est très abondant au Lac.

—De passage dans notre beau petit village, MM. Lajoie, Laporte, Jodoin de Montréal qui sont plus que satisfaits des affaires qu'ils font chez nous.

—M. Brosseau marchand se propose de surprendre son monde, le 21 de ce mois-ci. —10 nov. 1915

DR NAP. LOUCHER

Médecine générale et Chirurgie SPECIALITE: MALADIES DES FEMMES ET DES ENFANTS. Jour et nuit, à la disposition des clients RUE NOTRE-DAME, NOMINIGUE, Qué 27 août-1910

FÈVES AU LARD "CLARK"

Ceux qui se livrent à un dur travail physique ou intellectuel, reconnaissent que les Fèves au lard "Clark" restaurant admirablement leurs forces vitales. C'est un met non-seulement nourrissant, mais appétissant et digestif. W. Clark, fabricant, Montréal.

CATALOGUE DE NOEL ENVOYÉ SEULEMENT SUR DEMANDE. Avez-vous envoyé votre nom pour un exemplaire? Ce catalogue est rempli d'articles désirables pour cadeau de Noël et du Jour de l'An. Il vous épargnera du trouble, de l'ennui et de l'argent, surtout si vous résidez loin d'une ville. DEMANDEZ AUJOURD'HUI CE CATALOGUE UNE CARTE POSTALE SUFFIT. W. H. Scroggie Limitée DEPARTEMENT DES COMMANDES PAR LA POSTE MONTREAL, P.Q.

PROFESSEUR DE PIANO M. J. A. Boisvert est à la disposition des personnes qui désirent apprendre le piano soit par principes soit seulement pour l'accompagnement. J. A. BOISVERT, Rue S. Augustin, NOMINIGUE, QUÉ Province de Québec } Cour Supérieure District d'Ottawa } 2727 Dame BERTHE BAUDART, épouse de Napoléon Nantel, fils, commerçant, de Val Barrette, dans le comté de Labelle, dit district, a intenté une action en séparation de biens contre son dit époux, le 5 septembre 1910, en la présente cause. BRODEUR & GARAND, Avocats de la demar deresse, Hull, 10 octobre 1910. LA GAZELLE LES CONSERVES DE FRUITS ET LÉGUMES DE LA MARQUE... GAZELLE SONT LES MEILLEURES QU'IL Y AIT SUR LE MARCHÉ... Demandez-les à votre fournisseur. 1-8-10

CHAS. DESJARDINS & CIE



"DESJARDINS"

La haute réputation de notre maison ne nous permet pas de rester en arrière: NOUS ALLONS DE L'AVANT! Avec nos Créations toujours Uniques et nos Styles Artistiques nos Confections en

FOURRURES

sont incomparables—quoique nos prix soient strictement les plus bas—bien que la qualité reste supérieure.

Spécialités: Pardessus fourrés pour Messieurs, Manteaux pour Dames, Petites Fourrures pour Enfants.

CHAS. DESJARDINS & CIE.,

130, RUE ST-DENIS ENTRE DORCHESTER & STE-CATHERINE MONTREAL



Venez voir notre assortiment le plus varié et le plus considérable au Canada. ... Chez nous vous achetez meilleur, plus beau, et à meilleur compte. ... NOUS LE PROUVERONS.